

**TAE - Conseil municipal du 15 mars 2024**  
**Financement du Festival de Trélazé**

Concernant cette délibération, je ne surprendrai personne en disant que nous voterons contre. Nous avons toutefois quelques remarques et questions.

La convention proposée ce soir diffère en effet de celle du 27 juin 2022. **Elle ne prévoit en effet plus de plafond global sur le coût du Festival.** Rappelons que la précédente (donc de juin 2022) prévoyait un coût maximal de 1 500 000 €. Dans celle qui est proposée ce soir : rien sur ce point.

Par contre, dans la nouvelle convention, il est prévu un plafond de 750 000 € pour la participation Ville.

Il est aussi prévu de renouveler l'expérience de la Fête nationale. Rappelons que pour l'édition 2023, l'organisation d'une telle soirée, prise en charge complètement par la Ville, avait coûté la bagatelle de 135000 €.

Vu les sommes ici annoncées, nous imaginons que vous prenez en référence la dernière édition (celle de 2023), édition pour laquelle nous avons pointé « la fin d'un modèle » (avec une participation Ville supérieure à celle des Partenaires).

Aussi, aimerions nous savoir s'il existe des budgets prévisionnels

1. pour le Festival et
2. pour la soirée « Fête nationale ».

Si oui, nous souhaiterions pouvoir en disposer.

Dernière question : si le coût total du Festival dépasse les sommes cumulées apportées par la Ville (750 000 €) et par le Club Partenaires (à déterminer), **qui prendra en charge le surcoût ?** Le Spic ?

Je vous remercie